

**Procès-verbal du  
Conseil Municipal du  
17/11/2023**



L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre, à onze heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAL, Maire d'Aumessas.

**Etaient présents** : Philippe BARRAL, Ariane ALBARIC, Gérard VOLOT, Liliane TARROU, Dorine PARISI, Nicolas DE SCHRYVER, Sylvain DENIS.

**Absents** : Nathalie DECLERCK, Corinne VIEILLEDEN, Paul REMISE.

**Secrétaire de séance** : Ariane ALBARIC

**Approbation du procès-verbal du CM**

- Le procès-verbal du Conseil Municipal du 08/09/2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

**Ordre du jour** :

**1- Avenir de l'Ecole d'Aumessas- sorite du SIVU**

Vu l'arrêté du 23 octobre 2023 de Mr Le Préfet du Gard validant les nouveaux statuts du SIVU des Écoles,  
Considérant la délibération 2023/04 du 8 septembre 2023 du conseil municipal,

Considérant que le bureau syndical du SIVU n'a donné aucune suite à notre demande de maintien de l'École Maternelle sur Aumessas et à la demande d'exonération de l'investissement.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la sortie définitive du SIVU.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DEMANDE la sortie du SIVU **« Pour le développement de l'école en milieu rural »**  
Cette sortie sera définitive lors de l'ouverture du nouveau groupe scolaire et durant la période intermédiaire la commune participera uniquement au fonctionnement selon des modalités à négocier avec le SIVU.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Vote du conseil à l'unanimité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 15.**